

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2023 pour l'entrée en :
de Licence Portail PCSI Physique - Chimie - Sciences de l'ingénieur

Sur proposition de Bruno ANDRIOLETTI Directeur de la Faculté des Sciences; pour l'année universitaire 2023/2024
est ainsi composée :

Jury de 1^{ère} ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
Président :		
PERONNET MYRIAM	PU - Professeur des universités	UCBL
Membres :		
BONNAMOUR ISABELLE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
CAILLOT THIERRY	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
MATAS JEAN-PHILIPPE	PU - Professeur des universités	UCBL
REVERDY NICOLAS	PRAG - Professeur agrégé	UCBL
TRABELSI ABDELKRIM	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
TUAILLON COMBES JULIETTE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
VARRAY FRANCOIS	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL

Le Directeur de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 03/01/2023

Le Président de l'Université Lyon 1

Frédéric FLEURY

